



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

**TRAVAUX SUR TOITURE
ROUTE DE CHAUMONT**

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

I – 2024 – 321

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

VU la délibération n°17/16 du 24 février 2022 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2022,

VU l'arrêté I.2024.288 du 27 août 2024 autorisant l'entreprise METALLERIE HAUT DE GAMME à occuper le domaine public pour des travaux, route de Chaumont,

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de travaux adressée par le pétitionnaire,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la commodité, la sécurité et le bon ordre nécessaires aux travaux réalisés par l'entreprise METALLERIE HAUT DE GAMME, 81 Avenue de Saint Claude 39260 MOIRANS EN MONTAGNE,

ARRÊTE - PROLONGATION

Article 1^{er}. : L'arrêté susvisé est prolongé jusqu'au **lundi 30 septembre 2024**.

Article 2. : Les autres dispositions de l'arrêté I.2024.288 restent inchangées.

Article 3. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification au pétitionnaire.

Le présent arrêté n'occasionne aucune facturation.

Article 4. : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et l'entreprise METALLERIE HAUT DE GAMME, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Claude, le 19 septembre 2024
Le Maire, Jean-Louis MILLET

